



- POUR PUBLICATION IMMÉDIATE -

Les restrictions aux manifestations à Toronto violent les libertés civiles : PARFC

Montréal, le 24 mars 2026— Le programme antiraciste de la Fondation CJPME (PARFC) exprime de sérieuses préoccupations concernant la [décision](#) de la police de Toronto d'interdire les manifestations pro-palestiniennes dans les rues résidentielles du secteur de York Centre. Bien que les autorités présentent cette mesure comme une réponse à des préoccupations en matière de sécurité, le PARFC soutient que restreindre l'accès à l'espace public en fonction du contenu politique ou du lieu d'une manifestation soulève de graves enjeux en matière de libertés civiles. Le droit de manifester pacifiquement est une pierre angulaire d'une société démocratique, et toute limitation de ce droit doit être strictement justifiée, fondée sur des preuves et appliquée sans discrimination.

Le PARFC souligne que de telles restrictions géographiquement ciblées risquent de créer un précédent inquiétant, selon lequel certaines communautés ou certains quartiers deviennent de facto « interdits » à l'expression politique. « Lorsque les décisions concernant les lieux de manifestation sont influencées par la sensibilité perçue d'une communauté ou par la nature politique d'une cause, cela crée une hiérarchie des droits qui mine l'égalité devant la loi », explique Jamila Ewais, chercheuse principale du PARFC. Les protections des libertés civiles doivent s'appliquer de manière cohérente, indépendamment de la cause défendue ou des communautés concernées.

Les conclusions du récent rapport du PARFC sur le maintien de l'ordre des mobilisations pro-palestiniennes au Canada, intitulé « [La répression de la solidarité avec la Palestine: une crise des libertés civiles au Canada \(2021-2025\)](#) », mettent en lumière une tendance plus large selon laquelle ce mouvement antiraciste fait l'objet d'une surveillance et de restrictions disproportionnées. Malgré le fait que la grande majorité des manifestations soient pacifiques, les mobilisations pro-palestiniennes ont subi des niveaux accrus d'intervention policière, de surveillance et de contrôle comparativement à d'autres mouvements sociaux. Le recours à des restrictions préventives — comme la limitation des lieux de manifestation — témoigne d'un glissement, passant de la facilitation de rassemblements légaux à la gestion et à la neutralisation de la dissidence, en particulier lorsqu'elle remet en question les récits politiques dominants.

Le PARFC appelle les autorités municipales et les services de police à veiller à ce que les mesures de sécurité publique ne se fassent pas au détriment des libertés fondamentales. Protéger les communautés et défendre les libertés civiles ne sont pas des objectifs incompatibles. Des critères transparents, des preuves claires et une application cohérente de la loi sont essentiels pour maintenir la confiance du public. Les institutions démocratiques canadiennes doivent demeurer vigilantes face à la normalisation de restrictions qui touchent de manière disproportionnée certaines formes d'expression politique, car de telles mesures risquent d'éroder précisément les libertés qu'elles prétendent protéger.

À propos du PARFC – *Le mandat du Programme antiraciste de la Fondation CJPME (PARFC) est de sensibiliser le public au racisme au Canada. Ce mandat s'inscrit dans l'objectif plus large de la*

Fondation qui est de surveiller et de combattre les manifestations de racisme, de xénophobie et de discrimination en sensibilisant le public à ces préjugés.

Pour plus d'informations, veuillez contacter nous, 514-389-8668
PARCF, info@cjpmefoundation.org www.cjpmefoundation.org

Ce communiqué de presse peut être reproduit en tout ou en partie sans autorisation.